

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

2023\_005  
Feuillet n° 5

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

SA/AN/BB

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 1 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 concernant les délégations données au Maire ;

Considérant que la Ville de Wimereux organise le WEEK-END DE LA SAINT-PATRICK il **convient d'en fixer les tarifs. Après étude** ;

DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le WEEK-END DE LA SAINT-PATRICK aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 mars 2023, dans les salons des jardins de la Baie Saint-Jean, situés rue Sainte-Adrienne à Wimereux.

ARTICLE 2 :

Les tarifs pour le public sont pour chacun des deux jours : **7 € pour les plus de 12 ans / gratuit** pour les moins de 12 ans et VIP.

ARTICLE 3 : les heures et jours du WEEK-END DE LA SAINT-PATRICK sont :

samedi 18 mars 2023 dès 18h et dimanche 19 mars 2023 dès 12h.

La vente des billets est gérée par le service Animations – CULTURE.

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de **l'exécution de la** présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète **de l'arrondissement de Boulogne sur Mer**,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Wimereux,

Vu, le D.G.S.,

Le Maire,  
**Jean-Luc DUBAËLE.**

**#signature#**